

CAC, Marrakech, 06/04/1999

Identification			
Ref 20334	Juridiction Cour d'appel de commerce	Pays/Ville Maroc / Marrakech	N° de décision 135/99
Date de décision 19990406	N° de dossier 0	Type de décision Arrêt	Chambre Néant
Abstract			
Thème Congé, Baux		Mots clés Contestation des motifs du congé, Compétence des tribunaux de commerce, Bail commercial	
Base légale Article(s) : 5 - Loi n° 53-95 instituant des juridictions de commerce		Source Ouvrage : La jurisprudence marocaine en matière de référé : genèse et itinéraire Auteur : Abdelali Eladraoui Edition : 1ère Année : 2001	

Résumé en français

Le président du tribunal de Commerce est compétent pour statuer sur les actions en conciliation déposées par suite de notification d'un congé relatif à un bail commercial en raison du fait qu'il s'agit d'un litige relatif au fonds de commerce qui rentre dans le champs de compétence des tribunaux de commerce.

Texte intégral
